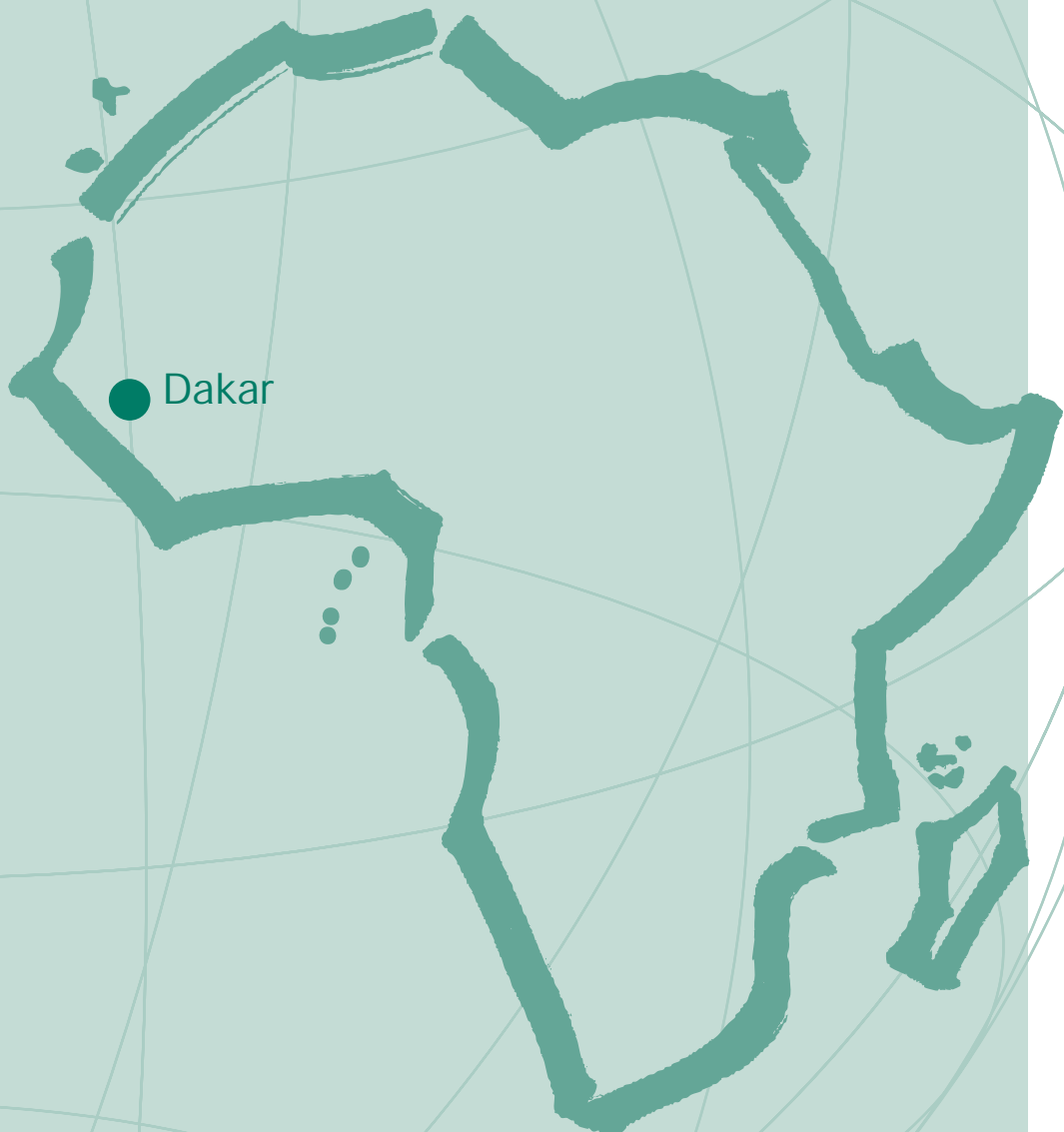


# Sénégal



## chiffres clés

- Superficie en milliers de km<sup>2</sup> : 197
- Population en milliers (2002) : 9 855
- PIB par habitant en dollars (2002) : 506
- Espérance de vie (2000-2005) : 52.9
- Taux d'analphabétisme (2002) : 60.7



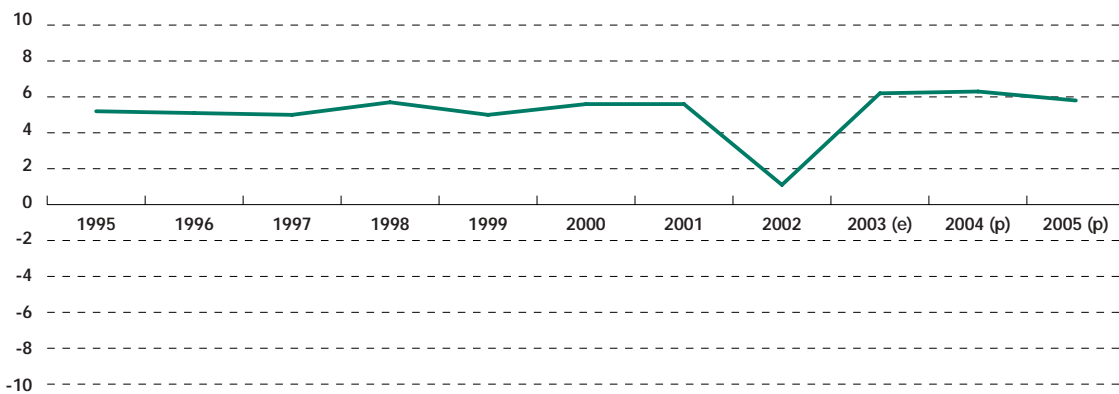
# Sénégal

DEPUIS LA DÉVALUATION DU FRANC CFA en 1994, le Sénégal a retrouvé un rythme soutenu de 5 pour cent de croissance par an en moyenne dans un contexte de stabilisation de son économie. Pour autant, ce pays reste confronté à un chômage élevé et à une grande pauvreté l'ayant conduit à être classé en 2001 par le Conseil économique et social de l'ONU dans la catégorie des pays les moins avancés (PMA). Ses performances économiques restent largement tributaires de l'agriculture, et donc des variations climatiques, ainsi que de l'aide internationale et des transferts des migrants qui viennent soutenir une consommation très dynamique. Toutefois, malgré l'adoption d'une stratégie volontariste dans ce domaine, l'investissement privé et

la diversification de l'économie tardent à se matérialiser, pénalisés par le problème de l'engorgement de la ville de Dakar mais aussi de la mauvaise qualité des infrastructures de transport vers la sous-région. Parallèlement, le mécontentement politique des déçus de l'alternance démocratique s'intensifie et les inégalités persistent, tant entre la péninsule du Cap Vert et le reste du pays, qu'entre la classe moyenne dakaroise et les pauvres urbains et ruraux. Le Sénégal devra faire face au défi du monde agricole, dont l'accès à la terre est réduit par la désertification et par l'intensification de l'urbanisation.

Alors que le climat social et politique a commencé à se détériorer, la consommation est restée dynamique grâce aux transferts des travailleurs émigrés et à l'aide.

Figure 1 - Taux de croissance du PIB en volume



341

Source : Données de la Direction de la prévision et de la statistique ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

L'année 2002 fait figure d'exception : l'effondrement plus fort que prévu de la production agricole, et notamment d'arachide, du fait de la sécheresse de l'été 2002, a fait chuter la croissance à 1.1 pour cent et reculer le PIB par habitant (la baisse de 20.6 pour cent de la production du secteur primaire a coûté à elle seule près de 3 points de PIB en 2002 au Sénégal). De

surcroît, cette baisse de production a été entièrement reportée en 2002 en raison d'un changement de comptabilité nationale<sup>1</sup>. Malgré cette crise, la consommation des ménages, principal moteur de l'économie, est restée très dynamique, ce qui a entraîné une accélération des importations ; la consommation des administrations a quant à elle chuté dans le même

1. Le Sénégal se cale désormais sur la méthode de l'UEMOA du PIB le plus comparable (notamment, les campagnes agricoles de l'année n, n+1 sont comptabilisées totalement en n). Ce changement de méthode explique en partie l'écart important concernant les taux de croissance de PIB pour 2002 entre les *Perspectives économiques en Afrique 2002/03* et *2003/04*.

temps. En 2003, la progression de l'activité économique est estimée à 6.2 pour cent, en fort rebond par rapport à l'année précédente en raison de la reprise de la demande intérieure. Toutefois, affectée par la chute des revenus ruraux en 2002, la consommation privée a commencé à décélérer. Côté offre, l'activité a rebondi dans le secteur primaire et a marqué le pas dans les domaines miniers et chimiques. La crise en Côte d'Ivoire n'a eu que des effets modérés sur l'économie sénégalaise en 2003 *via* une légère augmentation des activités portuaires et une accélération plus substantielle des exportations non traditionnelles en valeur vers la sous-région. Toutefois, le poids de ces activités étant marginal dans le commerce extérieur du pays, leur accélération n'a pas eu un effet réel significatif. A l'horizon de la prévision, l'activité devrait ralentir doucement pour atteindre une progression de 6.3 pour cent en 2004 et 5.8 pour cent en 2005.

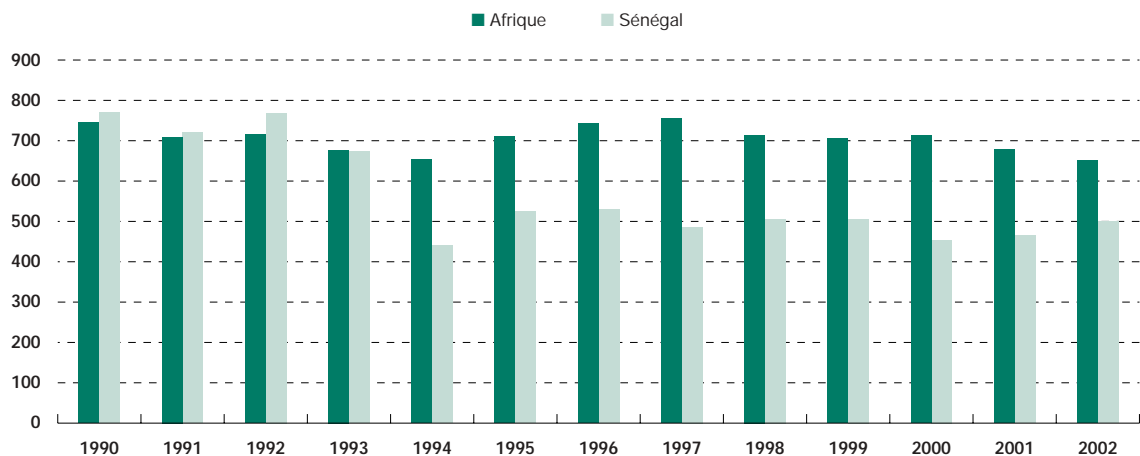
## Développements économiques récents

Le secteur primaire a enregistré en 2002 une chute historique (-20.6 pour cent) en raison du repli d'une ampleur inattendue de 30 pour cent de la production agricole affectée par une sévère sécheresse. La production d'arachide en est la plus forte expression avec une chute de 70 pour cent, partiellement due à une désorganisation des circuits de commercialisation consécutive à la

privatisation de la filière. Cette situation a provoqué une baisse des revenus ruraux et un risque de famine début 2003. Pour ces raisons, l'État a lancé un programme d'aide d'urgence au secteur rural. La production agricole a rebondi en 2003 (+36.3 pour cent) grâce à l'amélioration des conditions climatiques qui a permis une récolte record des céréales traditionnelles (mil, sorgho) et du riz. La culture du maïs a bénéficié d'un programme spécial de relance destiné à redonner confiance aux paysans et à diversifier le secteur agricole, de telle sorte que sa production a également augmenté de façon significative. La production de coton devrait atteindre le niveau record de 54 893 tonnes, soit une augmentation de 40 pour cent par rapport à la campagne précédente. La culture de l'arachide a bien rebondi (+71 pour cent) mais reste loin de son potentiel (-34 pour cent par rapport à la moyenne de production des cinq dernières années). Elle a pâti de la forte diminution des superficies plantées (-35 pour cent) et de semences en quantités plus faibles et de moindre qualité suite à la mauvaise récolte précédente. Les produits de la pêche artisanale et de l'élevage ont connu une progression (+22 pour cent de débarquement de pêche artisanale sur les neuf premiers mois de l'année 2003 par rapport à la même période de l'année précédente et +4.2 pour cent d'offre globale de viande).

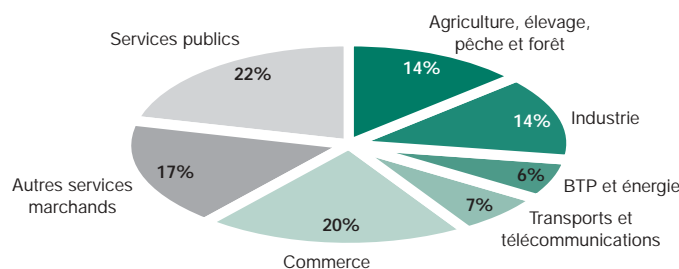
La production industrielle a crû de 3.7 pour cent en 2003, en ralentissement par rapport à l'année précédente. Le secteur du bâtiment et travaux publics

Figure 2 - PIB par habitant au Sénégal et en Afrique (en dollars courants)



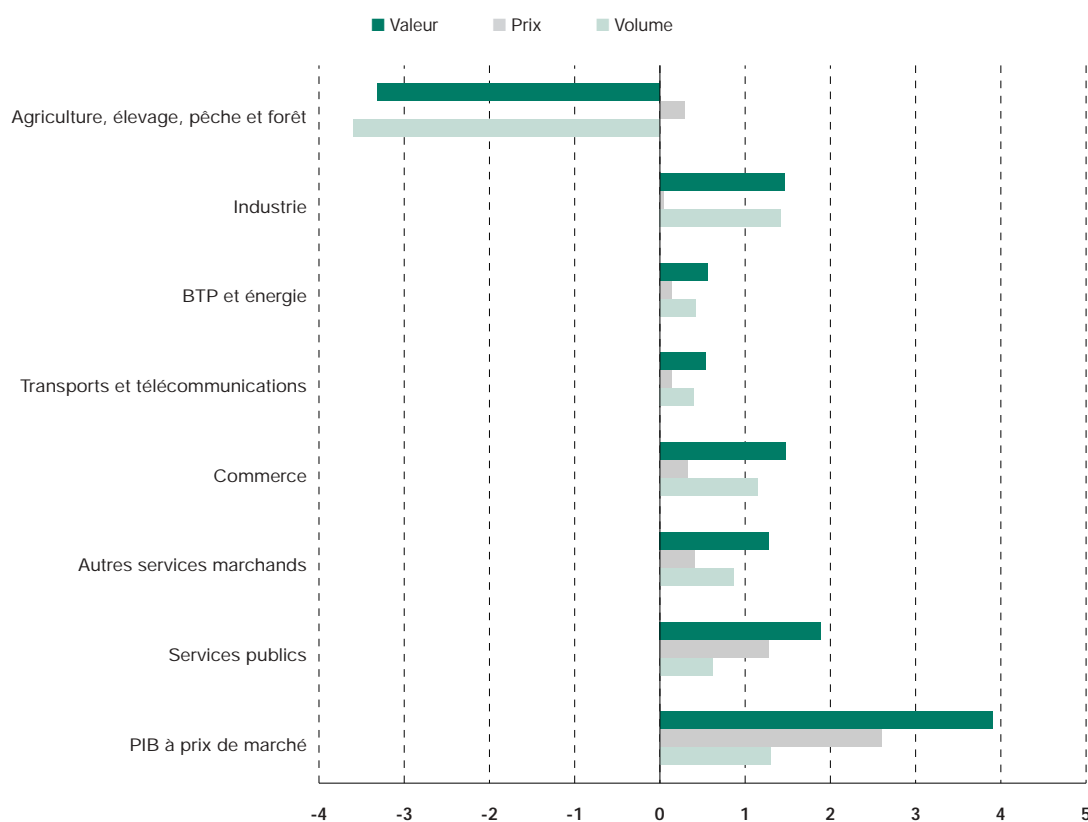
Source : FMI.

Figure 3 - Ventilation sectorielle du PIB en 2002



Source : Estimations des auteurs sur la base des données de la Direction de la prévision et de la statistique.

Figure 4 - Contributions à la croissance du PIB en 2002



343

Source : Estimations des auteurs sur la base des données de la Direction de la prévision et de la statistique.

est resté dynamique (+10.2 pour cent) en raison de la vigueur des investissements immobiliers de la diaspora sénégalaise. Après un début d'année difficile, l'extraction de phosphates a enregistré une croissance de 4.5 pour cent à la faveur du démarrage de l'exploitation d'un nouveau filon dans la mine de Tobène en octobre 2003. Toutefois, ce phosphate de qualité supérieure n'a pas

encore contribué à la production d'acide phosphorique et les produits chimiques de base ont enregistré une baisse de 10 pour cent. Plus exceptionnel, l'industrie du tabac a connu une percée fulgurante (+43.2 pour cent), probablement suite aux difficultés rencontrées par la Côte d'Ivoire pour fournir ses clients dans la sous-région. Le poids de cette industrie reste toutefois

marginal dans le secteur productif sénégalais. L'activité industrielle a bénéficié pour sa part du renforcement de la production énergétique (+10.2 pour cent), après une année 2002 troublée par une série de délestages, à la faveur du raccordement au réseau de la centrale hydroélectrique de Manantali et de la mise en route d'une nouvelle centrale thermique de 30 MW en février 2003 à Dakar (Cap des Biches). À côté de ces évolutions positives, les activités agro-alimentaires ont globalement ralenti sous l'effet de la poursuite du déclin de l'activité des huileries d'arachide (-35 pour cent).

En 2003, le secteur tertiaire est en léger ralentissement par rapport à l'an passé, avec une

croissance de 4.8 pour cent même si, globalement, les indicateurs de suivi des marges commerciales et des chiffres d'affaires des services sont bien orientés (+7.2 pour cent et +15.5 pour cent respectivement). Le transport terrestre de marchandises (-33.1 pour cent) et le commerce (+5 pour cent contre +5.9 pour cent un an plus tôt) ont été affectés par la mauvaise campagne agricole 2002/03. En revanche, la téléphonie et les services divers ont poursuivi leur expansion et l'activité du Port autonome de Dakar a bénéficié de la hausse des importations et des troubles en Côte d'Ivoire qui ont contribué dans une certaine mesure à dérouter du trafic de marchandises à destination du Mali vers le Port de Dakar.

Tableau 1 - Composantes de la demande (en pourcentage du PIB)

	1995	2000	2001	2002	2003(e)	2004(p)	2005(p)
<b>Formation brute de capital</b>	<b>17.6</b>	<b>20.8</b>	<b>18.3</b>	<b>16.7</b>	<b>16.3</b>	<b>16.5</b>	<b>16.5</b>
Publique	3.0	5.7	6.1	8.0	7.8	8.0	8.0
Privée	14.6	15.1	12.2	8.8	8.6	8.5	8.5
<b>Consommation finale</b>	<b>87.5</b>	<b>88.9</b>	<b>91.3</b>	<b>93.0</b>	<b>93.1</b>	<b>93.3</b>	<b>93.8</b>
Publique	13.9	13.7	14.8	11.2	11.6	11.6	11.5
Privée	73.6	75.2	76.5	81.8	81.5	81.7	82.3
<b>Solde extérieur</b>	<b>-5.1</b>	<b>-9.7</b>	<b>-9.7</b>	<b>-9.8</b>	<b>-9.4</b>	<b>-9.8</b>	<b>-10.3</b>
Exportations	31.0	29.1	30.7	30.5	29.0	27.3	26.0
Importations	-36.1	-38.8	-40.4	-40.2	-38.4	-37.0	-36.2

**Note :** Les comptes nationaux ont été révisés sur la base du système de comptabilité nationale de 1993 et publiés en avril 2003.

**Source :** Données de la Direction de la prévision et de la statistique ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

Le Sénégal se singularise par le poids exceptionnel (plus de 80 pour cent) de la consommation dans la croissance et par son dynamisme, soutenue principalement par les transferts des revenus des Sénégalais de l'étranger et le pouvoir d'achat des commerçants. Après un ralentissement dû à la chute de la consommation publique en 2002, la demande intérieure a retrouvé toute sa vigueur en 2003 avec une progression supérieure à 6 pour cent. Toutefois, bien que le gouvernement ait prévu un certain nombre de recrutements à moyen terme (15 000 personnes dans la fonction publique sur trois ans, à raison de 5000 agents par an d'après la loi de finances 2004) et la mise en œuvre des politiques de lutte contre la pauvreté, la consommation des ménages a commencé à s'essouffler en 2003 sous l'effet de la baisse passée des revenus ruraux. Ce ralentissement devrait se poursuivre à

l'horizon de la prévision. Parallèlement, la contribution de l'extérieur qui a toujours pesé sur l'économie sénégalaise serait moins négative à partir de 2004 sous l'effet d'une amélioration progressive des exportations et surtout d'une décélération des importations.

Le défi majeur reste le décollage des investissements privés qui, malgré les incitations fiscales et l'adoption de plusieurs stratégies sectorielles au ton volontariste (secteur privé, commerce, etc.), peinent à prendre le relais. Ils ont toutefois connu récemment un léger frémissement (+2.1 pour cent en 2003 contre un recul les années précédentes) et se sont diversifiés. En effet, en dehors de la construction immobilière traditionnellement dynamique à Dakar, d'autres secteurs attirent désormais les entrepreneurs tels l'industrie de montage (électroménager, informatique, véhicules),

les nouvelles technologies de l'information et de la communication (qui bénéficient du raccordement précoce de Dakar à un réseau international de fibre optique performant) et le maraîchage d'exportation. Cette tendance se lit également dans le nombre de projets agréés par l'agence pour la promotion des investissements, Apix, qui est passé de 438 en 2001 à 470 en 2002 et 573 en 2003. Ces chiffres correspondent à un doublement du montant des intentions d'investissement en 2002 et à une augmentation de 40 pour cent en 2003 avec plus de 576 milliards de francs CFA attendus (soit 983.3 millions de dollars). Toujours selon cette agence, l'agro-alimentaire détrônerait le tourisme depuis 2002 au rang des secteurs les plus attractifs ; le tourisme reste toujours porteur, suivi de l'agriculture. Les investissements directs étrangers restent relativement modestes et volatils (93 millions de dollars en 2002 contre 32 millions de dollars en 2001 et 136 millions de dollars en 1999) mais l'amélioration de l'environnement des affaires et une stratégie plus ciblée de promotion des investissements pourraient offrir des perspectives plus positives à partir de 2004.

## Politique macro-économique

### Politique budgétaire et monétaire

Depuis l'entrée en vigueur du pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité en décembre

1999, la politique macro-économique a pour objectif le respect des critères de convergence établis par l'UEMOA en vue de l'intégration économique en 2005.

En 2002, malgré le fort ralentissement de l'économie, le Sénégal a respecté trois critères de premier rang sur quatre (un solde budgétaire de base positif, le taux d'inflation et la non accumulation des arriérés intérieurs et extérieurs ; seul le critère de taux d'endettement n'a pas été respecté) et trois critères de second rang sur quatre (seul le critère du déficit extérieur courant sur le PIB n'a pas été respecté). En 2003, le Sénégal a amélioré ses performances dans le cadre des critères de l'UEMOA avec le retour à la normale de ses activités. Surtout, le déficit budgétaire se réduit mais la dette publique représente encore légèrement plus de 70 pour cent du PIB. Pour la première fois, la pression fiscale passe au-dessus de 18 pour cent du PIB, soit 3 points de plus en sept ans.

L'année 2003 a été marquée par la reprise des relations avec le FMI dans le cadre d'un nouveau programme triennal de type facilité de réduction de la pauvreté et de croissance (FRPC), approuvé le 28 avril 2003 pour un montant d'environ 33 millions de dollars. L'objectif de ce programme est de soutenir les réformes économiques de l'État pour la période 2003-05. Cette décision a permis au Sénégal de recevoir près de 5 millions de dollars du FMI, après une année sans déboursement. En effet, la précédente FRPC avait été interrompue suite aux dérapages enregistrés dans les

Tableau 2 - Opérations financières de l'État (en pourcentage du PIB)

	1995	2000	2001	2002	2003(e)	2004(p)	2005(p)
<b>Recettes totales (avec dons) <sup>a</sup></b>	<b>17.7</b>	<b>19.6</b>	<b>19.9</b>	<b>20.9</b>	<b>21.5</b>	<b>21.0</b>	<b>21.6</b>
Recettes fiscales	13.3	16.8	17.3	18.1	18.0	17.9	17.9
Dons	3.0	2.0	1.8	1.8	2.5	2.1	2.7
<b>Dépenses totales (et prêts nets) <sup>a</sup></b>	<b>17.9</b>	<b>19.5</b>	<b>19.6</b>	<b>22.2</b>	<b>23.7</b>	<b>23.5</b>	<b>23.3</b>
Dépenses courantes	12.7	13.3	13.2	13.2	13.5	13.4	13.2
<i>Sans les intérêts</i>	<i>10.1</i>	<i>11.9</i>	<i>12.3</i>	<i>12.1</i>	<i>12.3</i>	<i>12.2</i>	<i>12.2</i>
Salaires	6.3	5.5	5.3	5.7	5.5	5.6	5.6
Paiements d'intérêts	2.6	1.4	0.9	1.1	1.2	1.1	1.1
Dépenses en capital	4.7	6.1	6.5	9.2	8.9	9.3	9.2
<b>Solde primaire</b>	<b>2.4</b>	<b>1.5</b>	<b>1.2</b>	<b>-0.2</b>	<b>-1.0</b>	<b>-1.4</b>	<b>-0.7</b>
<b>Solde global</b>	<b>-0.2</b>	<b>0.1</b>	<b>0.3</b>	<b>-1.3</b>	<b>-2.2</b>	<b>-2.5</b>	<b>-1.7</b>

a. Seuls les principaux postes de recettes et de dépenses sont détaillés.

Source : Données de la Direction de la prévision et de la statistique ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

finances publiques qui n'avaient pas permis de finaliser le programme. La première revue du nouveau programme FRPC a été approuvée en février 2004 après d'intenses discussions pour finaliser le code des investissements et arriver à un schéma satisfaisant de privatisation de la Société nationale de commercialisation des oléagineux du Sénégal (Sonacos). Le Groupe consultatif organisé par la Banque mondiale en juin 2003 à Paris a permis de rassembler 840 milliards de francs CFA (1.4 milliard de dollars environ) d'engagements de contributions de la communauté des bailleurs pour financer le Programme d'investissement prioritaire 2003/05 du Sénégal. Ce programme reste très ambitieux compte tenu de la difficulté récurrente du Sénégal à absorber les crédits disponibles.

Sur le plan des réformes, l'amélioration de la transparence de la chaîne de la dépense publique devrait se poursuivre avec l'achèvement du diagnostic des finances publiques effectué par la Banque mondiale. Un plan d'action pour l'amélioration de la passation des marchés publics et un autre pour l'amélioration du système de gestion des finances publiques ont été approuvés. En outre, la réforme de la fiscalité se poursuit dans le cadre de la loi de finances 2004. Elle vise en particulier à simplifier et à améliorer l'équité du système fiscal, rationaliser l'assiette et l'élargir, lutter contre la fraude fiscale et renforcer la promotion de l'investissement et la compétitivité. Il est également prévu en 2004 de baisser le taux d'imposition sur les sociétés de 35 à 33 pour cent (conformément aux recommandations de la Banque mondiale) et d'instituer un impôt synthétique, la contribution globale unique (CGU), pour fiscaliser les petites entreprises.

Le Sénégal rencontre des difficultés chroniques de sous-exécution du budget d'investissement, amplifiées lorsqu'il s'agit de projets financés sur ressources externes. L'aide projet (près de 700 projets sont en cours au Sénégal, soutenus par plus de 50 bailleurs de fonds, et représentant plus de la moitié du budget d'investissement) prédomine toujours sur l'aide budgétaire, plus facile à décaisser. Les procédures des bailleurs restent complexes et peu harmonisées en dehors des secteurs santé et éducation qui bénéficient

de programmes spécifiques. La traduction dans le budget des stratégies sectorielles inscrites au document stratégique de réduction de la pauvreté (DSRP) en est toujours à sa phase préliminaire. En moyenne, en 2002, le taux d'exécution (rapport entre les prévisions et les réalisations) a été de 73 pour cent pour l'ensemble des projets d'investissement publics mais seulement de 59 pour cent pour les réalisations des projets sur ressources extérieures. Toutefois, les réformes en cours en matière de décentralisation et de déconcentration du budget devraient permettre de responsabiliser davantage les ministères et les collectivités locales et de décharger l'administration centrale d'une partie de l'exécution des projets afin d'accélérer les décaissements.

Les recettes budgétaires enregistrées en 2003 ont augmenté de 8.5 pour cent par rapport à l'année précédente. Outre l'amélioration du recouvrement des impôts directs sur les neuf premiers mois de l'année (+11 pour cent), on note le bon comportement de la TVA à l'import qui s'est accrue de 19.5 pour cent. Les recettes non fiscales ont connu une forte progression (+18.1 pour cent) en raison notamment de l'exécution précoce des accords de pêche (dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle politique du secteur pêche définie par le gouvernement, des accords ont été trouvés avec la Mauritanie au profit des pêcheurs sénégalais). Concernant les ressources PPTE, 44 milliards de francs CFA ont été ajoutés au budget initial dans le cadre de la loi de finances rectificative (adoptée en août 2003).

Les dépenses ont augmenté de 14.4 pour cent en 2003. Elles ont été exécutées sans tension de trésorerie apparente au premier semestre 2003. Cette progression est essentiellement due à la bonne exécution des dépenses courantes (réalisées à environ 70 pour cent de l'objectif annuel). Les dépenses totales de capital ont été réalisées à 65 pour cent pour les ressources internes et la moitié des investissements prévus sur ressources extérieures ont été effectués. Globalement, le solde budgétaire global est estimé à -2.2 pour cent du PIB en 2003, en détérioration par rapport à 2002 où il s'établissait à -1.1 pour cent du PIB.

Aussi, tous les objectifs quantitatifs ont-ils été atteints à fin juin malgré une insuffisance des dépenses



dans les secteurs sociaux. Toutefois, le critère portant sur la non contraction de nouveaux emprunts à des taux non concessionnels n'a pas été respecté avec la signature en juillet 2003 par la société nationale d'électricité (Sénélec) d'un emprunt de 9 milliards de francs CFA (15.4 millions de dollars) accordé par la BOAD pour financer des investissements urgents.

La loi de finances de l'année 2004 a été adoptée en décembre 2003 par l'Assemblée nationale. Elle prévoit une hausse des recettes de 6.9 pour cent, une hausse des dépenses de personnel de 8.9 pour cent avec le recrutement de 5 000 nouveaux agents destinés notamment aux secteurs de l'éducation et de la santé. Le budget d'investissement devrait croître de près de 20 pour cent sur ressources internes. Au total, le solde budgétaire global devrait se creuser de nouveau légèrement pour s'établir à 2.5 pour cent du PIB. Il serait financé au besoin par l'émission de bons du Trésor car les avances statutaires par la Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest (BCEAO) ont été supprimées depuis janvier 2003.

Le Sénégal faisant partie de l'UEMOA a comme monnaie le franc CFA, rattaché à l'euro par une parité fixe. La politique monétaire du pays est définie par la BCEAO. Les crédits intérieurs ont été tirés en 2003 par les crédits à l'économie et la baisse des taux directeurs à la BCEAO. Malgré les résultats décevants de la campagne agricole de 2002, le taux d'inflation a été ramené de 3 pour cent en 2001 à 2.3 pour cent en 2002. En 2003, les tensions inflationnistes se sont encore réduites sous l'effet de la bonne campagne agricole : l'indice des prix à la consommation a ainsi affiché un taux d'inflation annuel moyen quasiment nul (0.2 pour cent). L'inflation reprendrait à 1.8 pour cent en 2004 et 2.1 pour cent en 2005.

### *Position extérieure*

Le Sénégal se singularise par sa double dépendance à l'égard de l'aide publique au développement (45 dollars par habitant en 2002, soit l'un des ratios les plus élevés d'Afrique de l'Ouest) et à l'égard des transferts de la diaspora sénégalaise (le nombre de Sénégalais à l'étranger est estimé entre 400 000 et 500 000 et l'envoi de fonds

de ces travailleurs au Sénégal serait de 169 milliards de francs CFA en 2002 ou 242.5 millions de dollars, soit une progression de près de 80 pour cent depuis 2000). Ceux-ci sont difficiles à évaluer mais auraient augmenté, comme le montre le développement des flux migratoires dans le monde.

La balance commerciale est structurellement déficitaire du fait de la faiblesse des exportations. Pour y remédier, le commerce extérieur bénéficie d'une stratégie de promotion des exportations ainsi que de la création prochaine de l'Agence sénégalaise de promotion des exportations (ASEPEX) et d'un nouvel intérêt des bailleurs de fonds, à la suite de l'étude diagnostic du Cadre intégré d'assistance commerciale. Cette stratégie a été élaborée afin d'aider les entreprises installées au Sénégal à améliorer leur compétitivité, qui pâtit de coûts des facteurs élevés, en particulier s'agissant de l'énergie électrique et des transports, et d'un environnement fiscal et juridique insatisfaisant. De plus, l'adoption du tarif extérieur commun (TEC) de l'UEMOA n'a pas eu les effets escomptés sur les échanges régionaux. Dans ce contexte, la perspective de la signature des Accords de partenariat économique (APE) avec l'Union européenne augmente les craintes des opérateurs locaux face à la concurrence, alors que les préparations techniques en vue de cet accord ont pris du retard.

Malgré l'appréciation du franc CFA face au dollar (montée de l'euro) et le déclin du secteur arachidier (ventes en recul de 26.4 pour cent), les exportations se sont maintenues en 2003, augmentant même de 0.8 pour cent grâce au dynamisme exceptionnel du coton et de certains secteurs non traditionnels : les ventes de coton ont crû de 21.6 pour cent, celles de produits pétroliers de 5.1 pour cent. Les autres exportations de produits non traditionnels ont connu également une progression de 9.1 pour cent (elles ont doublé en cinq ans), celles de produits horticoles de 5.7 pour cent et les ventes de sel à l'étranger ont augmenté de 7 pour cent. Ces résultats peuvent s'expliquer en partie par la persistance du conflit en Côte d'Ivoire qui a créé des opportunités dans la sous-région pour le Sénégal. Mais, en dehors de la réexpédition de produits pétroliers, ces activités ne représentent pas

encore un poids significatif dans le commerce extérieur du pays.

Toutefois, les principales exportations du Sénégal sont dans le même temps moins bien orientées. Les exportations de phosphates ont baissé de 56.5 pour cent en valeur en raison du choix des Industries chimiques du Sénégal (ICS), la principale entreprise du secteur, de privilégier la transformation du phosphate en acide et de l'épuisement du phosphate avant la mise en exploitation d'un nouveau filon de la mine. Malheureusement, après le boom de l'acide phosphorique en 2002 (+63 pour cent) en direction du marché indien, les exportations de produits chimiques ont reculé de 18 pour cent sous l'effet d'une baisse significative (13 pour cent) du cours de l'acide phosphorique et de la diminution des quantités disponibles. Enfin, les exportations de produits halieutiques n'ont progressé que de 0.7 pour cent en 2003. Malgré le dynamisme de la pêche artisanale dont les produits sont consommés sur le marché local, le secteur de la pêche industrielle (première source de devises après l'arachide) est en crise (plafonnement de l'offre, suremploi, raréfaction de la ressource) et un plan intégré de développement de la pêche et de l'aquaculture est en cours d'élaboration par le gouvernement, afin de favoriser le développement durable du secteur. D'ores et déjà, des mesures de restructuration ont été retenues pour application immédiate (par exemple, arrêt temporaire de l'attribution de nouvelles licences de pêche).

Parallèlement, les importations ont augmenté de 5.6 pour cent en réponse à une demande intérieure très dynamique. Le Sénégal a importé davantage de produits pétroliers (+36.1 pour cent) mais aussi de biens d'équipement et de biens intermédiaires. Ces évolutions pourraient confirmer l'anticipation d'un regain de la production industrielle en 2004. Malgré l'augmentation des volumes importés suite à la décevante campagne agricole 2002/03, la facture alimentaire, qui représente traditionnellement un poids important pour les comptes extérieurs, s'est allégée grâce à la baisse du prix d'achat du riz et du blé.

Au total, la balance commerciale ne s'est que légèrement creusée, se dégradant de 56.1 milliards de

francs CFA, ce qui représente en fait une stabilisation du déficit à 10.4 pour cent du PIB contre 10.3 pour cent en 2002. Le taux de couverture des importations par les exportations ne représente ainsi que 48.5 pour cent en 2002 (alors qu'il était de 57 pour cent en 1997), traduisant la difficulté persistante du Sénégal à s'intégrer harmonieusement dans l'économie mondiale. C'est pour inverser cette tendance que le gouvernement du Sénégal s'est engagé, depuis 2002, dans le processus du Cadre intégré d'assistance technique au commerce, avec pour objectif de développer l'offre exportable et d'augmenter substantiellement les ventes du Sénégal à l'extérieur. Le déficit courant est passé de 5.6 pour cent du PIB en 2002 à 6.9 pour cent du PIB en 2003. L'excédent des transferts courants s'est renforcé en un an, passant de 240 milliards de francs CFA à 259.5 en 2003 avec une hausse notable des dons d'aide publique au développement. L'essentiel de ces transferts provient du rapatriement par les circuits officiels des revenus de la diaspora sénégalaise. Ces revenus sont probablement sous-évalués car il est très difficile de comptabiliser les entrées d'argent par d'autres canaux.

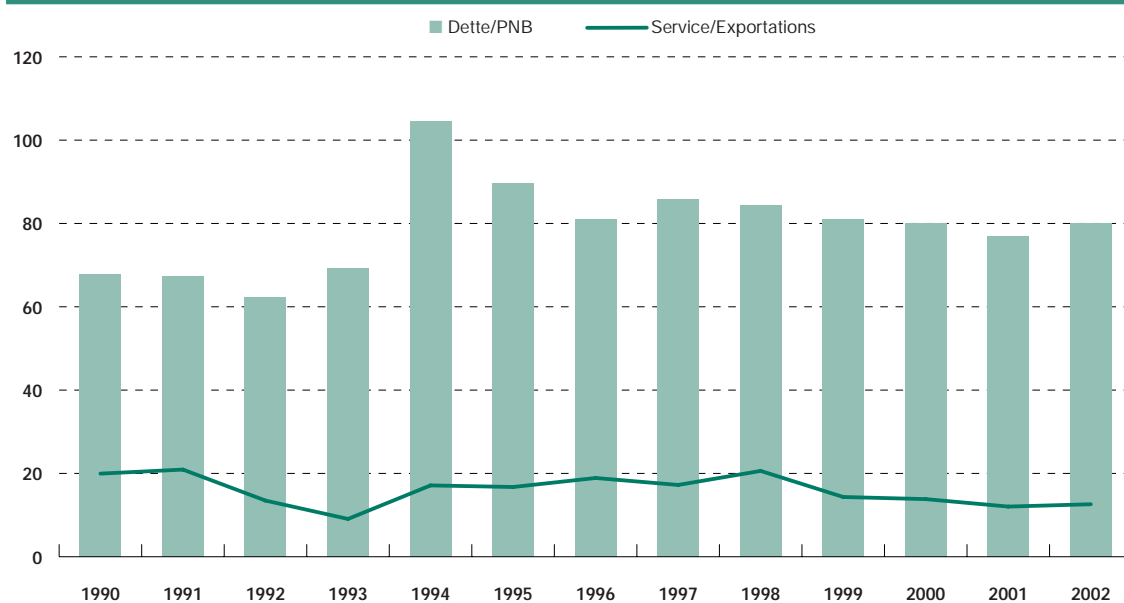
L'encours total de la dette publique extérieure est estimé à 2 150.4 milliards de franc CFA au 31 décembre 2003 (soit 3.671 milliards de dollars après 3.918 milliards de dollars en 2002). Elle est composée à 64.6 pour cent de dette multilatérale, à 34 pour cent de dette bilatérale et le reste à l'égard du secteur privé. Le service de la dette publique extérieure, après PPTE, est passé à 77.1 milliards de francs CFA en 2003, soit 131.6 millions de dollars (contre 93.5 milliards de francs CFA avant allègement PPTE), soit une économie de 16.4 milliards de francs CFA (27.9 millions de dollars). En 2004, ce service serait légèrement plus élevé. Le Sénégal a passé le point de décision de l'Initiative PPTE en juin 2000 et a reçu depuis plus de 66 milliards de francs CFA (environ 112.6 millions de dollars) au titre de l'assistance intérimaire (les économies PPTE reçues ont été en moyenne de 20 milliards de francs CFA par an ou environ 34.1 millions de dollars) dont 65 pour cent ont été décaissés. La première revue du programme signé en avril 2003 avec le FMI, qui a été examinée en février 2004 par le Conseil d'administration du fonds, a délivré un satisfecit au Sénégal. Le point d'achèvement de l'initiative PPTE serait alors atteint vers avril 2004.

Tableau 3 - Comptes courants (en pourcentage du PIB)

	1995	2000	2001	2002	2003(e)	2004(p)	2005(p)
Balance commerciale	-5.0	-9.3	-9.3	-10.3	-10.4	-10.5	-10.8
Exportations de biens (f.o.b.)	19.4	20.5	22.0	21.8	20.3	19.1	18.1
Importations de biens (f.o.b.)	-24.4	-29.8	-31.3	-32.2	-30.7	-29.6	-28.9
Services	-0.1	-0.4	-0.3	-0.3			
Revenu des facteurs	-3.1	-2.0	-1.9	-2.0			
Transferts courants	3.4	5.6	6.7	7.0			
<b>Solde des comptes courants</b>	<b>-4.7</b>	<b>-6.1</b>	<b>-4.9</b>	<b>-5.6</b>			

Source : Données de la Direction de la prévision et de la statistique ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

Figure 5 - Part de l'encours de la dette dans le PNB et ratio du service de la dette sur les exportations (en pourcentage)



Source : Banque mondiale.

## Questions structurelles

Plusieurs problèmes structurels tendent à s'aggraver, s'agissant notamment du désenclavement du pays ou du coût des facteurs (électricité notamment), et constituent autant de freins au décollage des investissements privés. L'amélioration du climat des affaires et le développement de l'agriculture restent des défis à relever.

La fourniture d'électricité est de mauvaise qualité (beaucoup de coupures et délestages) et elle demeure près de 60 pour cent plus chère qu'en Côte d'Ivoire (46 francs CFA le kWh en haute tension au Sénégal

contre 29 en Côte d'Ivoire). De plus, l'accès des populations à l'électricité reste très limité, surtout dans les zones rurales (en 2001, le taux d'électrification en milieu urbain était de 55 pour cent contre 8 pour cent en milieu rural). Le problème essentiel est l'incapacité de la production nationale à faire face à une croissance de la demande en électricité estimée entre 7 et 10 pour cent par an. Une lettre de politique de développement du secteur de l'énergie a été signée en avril 2003, succédant à la lettre signée en janvier 1997. En cinq ans, le bilan énergétique est quasiment inchangé. Il reste caractérisé par une prédominance de la biomasse malgré la mise en service de la centrale hydroélectrique de Manantali et la progression continue du gaz butane.

Figure 7 - Composition de l'offre intérieure d'énergie en 2001



Source : Agence internationale de l'énergie.

La société nationale Sénélec a le monopole du transport du courant sur tout le pays et joue le rôle d'acheteur unique. Elle a également le monopole de la distribution et de la vente à l'intérieur de son périmètre de concession. L'électricité provient essentiellement de centrales diesel pour 380 MW environ. Cela contribue, avec la vétusté des équipements de production, à expliquer pourquoi elle compte parmi les plus chères d'Afrique de l'Ouest. Depuis 2002, la Sénélec s'approvisionne également auprès de la centrale hydroélectrique de Manantali (partagée avec le Mali et la Mauritanie) augmentant ainsi sa capacité de 90 MW en moyenne. Toutefois, la contribution du barrage peut monter parfois à 130 MW. Quelques entreprises du pays (Industries chimiques du Sénégal, Sonacos, la Compagnie sucrière du Sénégal et les deux cimenteries, Sococim et Ciments du Sahel) pratiquent également la cogénération pour un total de plus de 100 MW. En 2003, avec l'apport de nouvelles sources d'électricité, les coupures ont diminué mais les problèmes de qualité persistent du fait de l'état dégradé du réseau de distribution.

La seconde opération de privatisation de la Sénélec est prévue fin 2004 (l'entreprise privatisée une première fois en 1999 a été re-nationalisée de fait au bout de 18 mois après rupture du contrat pour non atteinte des objectifs fixés, notamment en ce qui concerne la résorption du déficit de production). Mais pour l'heure, la priorité est au redressement des comptes et à l'amélioration du recouvrement des créances avant toute nouvelle mise en concession. Un nouveau directeur général a été nommé en septembre 2003 pour remplir cette mission au moyen d'un plan de

redressement. Des progrès se font déjà sentir dans la facturation et les comptes de l'entreprise seraient équilibrés en 2003. Un vaste plan d'investissements est également prévu pour un montant de 125 milliards de francs CFA (213.3 millions de dollars environ) sur cinq ans afin de rénover le parc obsolète de la Sénélec. Pour l'instant, la société prévoit la construction d'une centrale au diesel de 60 MW en construction-propriété-opération (*built-own-operate* – BOO) à Sangalkam. L'Agence française de développement et la Banque mondiale devraient participer au financement mais d'autres partenaires restent à trouver pour boucler le montage.

Une Agence sénégalaise d'électrification rurale (ASER) existe depuis 1998 mais, faute de moyens, elle n'a jamais vraiment pu être opérationnelle. Ses activités pourraient être relancées par la nouvelle loi cadre de fin 2003. L'objectif est de porter le taux d'électrification dans les zones rurales à 30 pour cent en 2015 en s'appuyant sur des partenariats public-privé. Dans ce cadre, les zones rurales ont été subdivisées en 18 concessions qui doivent faire l'objet d'appels d'offre. Déjà la Banque mondiale en financera neuf, la BAD trois autres et la KfW deux.

Les entreprises sont au cœur des stratégies économiques du Sénégal (Stratégie de développement du secteur privé, Stratégie de promotion des exportations, Stratégie de croissance accélérée en cours d'élaboration). Traditionnellement, les secteurs clefs créateurs d'entreprises sont l'industrie (44 pour cent des entreprises), le BTP (7 pour cent), le commerce (10 pour cent) et les autres services

(39 pour cent). Pour autant, la compétitivité de ces entreprises s'est dégradée et les coûts des intrants se sont renchérissés sur la période 1997/2001 comme le montre la baisse de la valeur ajoutée des entreprises. Ne pouvant répercuter cette hausse sur les prix, les entreprises ont subi une dégradation de leurs ratios financiers entraînant une baisse du taux de rentabilité du capital à 4 pour cent.

La congestion de Dakar pèse aussi sur la compétitivité des entreprises. Cette congestion progresse au rythme de la croissance effrénée de la construction immobilière : la densité de population sur la presqu'île du Cap Vert aurait doublé en 15 ans. La population de Dakar approcherait ainsi les 3 millions d'habitants (contre 3.5 millions à Abidjan et 6 millions à Johannesburg), en en faisant une grande métropole africaine. Des efforts ont toutefois été récemment engagés pour développer les infrastructures de Thiès, seconde ville du pays. Le gouvernement envisage également, à l'horizon 2006, de transférer la capitale administrative dans une nouvelle ville à créer dans la zone Mékhé-Pékessé-Lompoul. Le Sénégal souffre de l'absence de voies de communication en bon état avec la sous-région, et notamment vers le Mali, en raison de la vétusté des infrastructures routières et ferroviaires. Cette situation l'a pénalisé notamment lorsque les pays de la sous-région ont cherché des voies de contournement pour acheminer leurs produits suite à la crise ivoirienne. Le Ghana, le Togo et le Bénin ont pu jouer ce rôle par exemple pour le Burkina Faso, alors que le Sénégal n'en a profité que marginalement pour les produits maliens. Ce problème semble toutefois en train de se résoudre avec l'attribution de la concession ferroviaire pour une période de 25 ans de la ligne Dakar-Bamako à Transrail (Canac-Getma) en octobre 2003, qui a commencé à porter ses fruits dans la mesure où le trafic ferroviaire de cette ligne a fortement augmenté depuis cette date, et avec l'achèvement en 2004 de la route Kidira-Bamako.

Le cadre des affaires s'est amélioré avec les réformes du code minier, du code général des impôts et de celui du travail. Une loi sur les contrats BOT et les concessions a été adoptée. Un projet de révision du code des investissements a été présenté à l'Assemblée nationale

en janvier 2004 avec comme objectif de canaliser les investissements vers les secteurs à potentiel de croissance, ceux où le Sénégal a un avantage comparatif et qui sont créateurs d'emplois. Avec la mise en place de l'Agence chargée de la promotion de l'investissement et des grands travaux (Apix) en juillet 2000, le Sénégal s'est doté d'une instance capable de suivre les intentions d'investissement dans le pays. Dans le cadre de la stratégie de croissance accélérée qui doit dynamiser le secteur privé, les cinq secteurs (grappes) à haut potentiel identifiés sont : *i)* le tourisme, l'artisanat d'art et les industries culturelles, *ii)* le coton, textile et habillement, *iii)* les télésevoirs, *iv)* l'agro-industrie et l'agro-alimentaire et *v)* les produits de la mer.

Quelques progrès ont été enregistrés en matière de privatisations. La Sodefitec, Société de développement des fibres textiles (432 salariés), a été privatisée en septembre 2003. Cette société dont l'activité principale est la transformation du coton en fibre et la collecte du coton auprès des groupements de producteurs (mais qui n'a pas le monopole de l'achat du coton) appartient désormais majoritairement au groupe français Dagrif. Toutefois, le Pacte d'actionnaire qui donnait 51 pour cent des parts du capital à la société française a dû être revu, après contestation par les filateurs du pourcentage des parts acquis par Dagrif. Aussi, un avenant au pacte a été signé en octobre 2003 pour garantir la priorité d'approvisionnement aux cotonculteurs et pour introduire la filiale espagnole du groupe Dagrif dans les 51 pour cent. La nouvelle répartition du capital donne 46.5 pour cent des parts à l'État, 49 pour cent à Dagrif et 2.5 pour cent aux producteurs locaux.

Après dissolution en 2001 de la Sonagraines, la Sonacos, société nationale de commercialisation des oléagineux du Sénégal détenue à 81.9 pour cent par l'État, reste à privatiser. Elle exerce principalement dans la production de tourteaux, d'huile raffinée et non raffinée d'arachide pour l'exportation. Cette privatisation, après discussion avec la Banque mondiale, se fera en un bloc sous la forme de cession d'actions ; les actifs immobiliers non liés à la production seront vendus à part. Le processus de sélection devra départager à partir de leur offre financière les candidats préqualifiés

en décembre 2003 : Lesieur Cristal (Maroc), le consortium franco-sénégalais Advance, Sofitex et Desmet, et le consortium sénégalais Guerte Sénégal, représentant les organisations agricoles. Cette privatisation s'inscrit dans le cadre du processus plus large de libéralisation de la filière arachidière dont la réforme a été définie dans la Lettre de politique de développement de la filière arachide et adoptée en mai 2003 par le gouvernement.

Le secteur financier est composé de onze banques et de trois établissements de crédit. Trois banques dominent le marché, totalisant près des deux tiers des dépôts totaux des banques. Le tissu bancaire poursuit sa diversification, avec l'arrivée récente de trois nouvelles banques, tandis que quatre autres établissements sollicitent un agrément auprès de la BCEAO. Depuis la restructuration bancaire menée en 1989 et ayant conduit à la liquidation de plusieurs institutions financières, les banques sénégalaises sont globalement en bonne santé. Toutefois, les PME-PMI, qui constituent l'essentiel du tissu industriel sénégalais, éprouvent encore de réelles difficultés à trouver des financements.

L'année 2003 a également été marquée par un débat public animé autour du projet de Loi d'orientation agricole (LOA) initié par le président de la République. Ce projet dont l'ambition est de définir le cadre juridique, institutionnel et financier d'un plan national de développement de l'agriculture sénégalaise à long terme (10 à 20 ans), vise à « sortir les agriculteurs de l'informel ». Face au déficit croissant d'opportunités économiques dans les zones rurales, marquées par la rareté de la ressource foncière, et au risque que cela représente pour la stabilité sociale, les enjeux de ce projet sont considérables. La première version soumise aux organisations de producteurs agricoles a provoqué de vives réactions de leur part. Celles-ci ont proposé des modifications importantes : retrait du volet foncier (qui pourrait faire l'objet d'une autre loi), accent accru sur la protection sociale des agriculteurs et inflexion d'une vision perçue comme « dualiste » — où co-existeraient une agriculture commerciale et industrielle d'une part, et familiale d'autre part — vers celle d'une agriculture « libérale mais familiale ».

## Contexte politique et social

Avec la fin de « l'état de grâce » dont ont bénéficié les gouvernements issus de l'alternance en mars 2000, la démocratie sénégalaise semble traverser sinon une crise, du moins une épreuve liée à sa maturité. Certes, le pays continue de jouir d'un climat politique relativement stable — qui contraste avec l'instabilité sous-régionale — avec une presse libre, une opposition politique rompue à la gestion des affaires publiques et une population de mieux en mieux informée. Dans le même temps toutefois, des tensions apparaissent.

D'abord, la majorité peine à trouver une stabilité dans l'exercice du pouvoir. Fin août 2003, le Président a ainsi reformé son cabinet pour la cinquième fois depuis son élection, maintenant néanmoins le Premier ministre en dépit des tensions qui les opposent. Ensuite, une certaine dégradation du climat politique et social est sensible, à travers notamment la polémique sur la gestion de la crise provoquée par le naufrage du bateau le *Joola* (septembre 2002, plus de 1 800 morts), des cas de violence et/ou d'intimidation contre des personnalités politiques et religieuses, mais aussi l'embrassement sporadique de plusieurs foyers de mécontentement (université, syndicats, consommateurs). Suite à la publication en juillet 2003 d'un livre particulièrement critique à l'égard du Président et évoquant des cas de collusion entre pouvoir politique et milieux d'affaires, plusieurs comités spéciaux parlementaires ont été chargés de vérifier certaines allégations. Pour favoriser l'apaisement du cadre politique et social, le président Wade a, à plusieurs reprises, invité les partis de l'opposition à rejoindre le gouvernement. Ces derniers, notamment leurs membres les plus en vue, ont pour l'instant toujours décliné l'offre.

Dans ce climat qui fait penser à une période d'agitation pré-électorale — alors que les élections législatives sont prévues en 2006 et les présidentielles en 2007 — les priorités de l'action gouvernementale n'apparaissent pas clairement. Un sentiment d'éparpillement et de précarité des choix politiques domine, exacerbé par des dysfonctionnements administratifs (multiplication des agences au détriment des ministères, difficulté de l'administration à retenir

les agents de qualité qui tendent à partir vers les organisations internationales ou le secteur privé, absence de sanctions).

La visibilité croissante du pouvoir économique et de l'influence des confréries religieuses (notamment la confrérie mouride) dont les membres ont su tirer profit de la mondialisation, se traduit par l'avènement de nouveaux modèles de réussite sociale : grossièrement, là où les générations précédentes aspiraient à une carrière dans l'administration publique, la jeunesse aspire aujourd'hui à la réussite des commerçants mourides.

Le conflit en Casamance a repris fin 2003, mais semble en voie d'apaisement. Même si aucun accord n'a été trouvé à ce jour, le Président Wade est optimiste sur la progression du dialogue pour la recherche de la paix entre la rébellion et le gouvernement. Il a même proposé une loi d'amnistie pour les rebelles casamançais et promis le démarrage des opérations de déminage prochainement. Le département de la Casamance a cependant dû fermer des écoles ou en déplacer à cause de la crise, ce qui pourrait détériorer un taux de scolarisation plutôt élevé. Le gouvernement, fort de ce constat, devrait mettre en place un plan d'action départemental en faveur des enfants.

Le DSRP est passé en conseil d'administration du FMI et de la Banque mondiale le 28 avril 2003. Les axes majeurs du document sont la création de richesses, le renforcement des capacités et la promotion des services sociaux de base, ainsi que l'amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables. Le gouvernement du Sénégal s'y est donné comme objectif ambitieux pour la période 2003/05 de porter le taux de croissance de 7 à 8 pour cent par an et de réduire le pourcentage de pauvres dans la population d'au moins 15 pour cent. La plupart des acteurs sociaux se sont plaints du déficit de débat public sur le DSRP, conduit à la hâte pour avancer dans l'initiative PPTE. De surcroît, la coordination nécessaire au bon déroulement de ce processus a été

perturbée par les trois changements de ministre des Finances en 2001.

Les résultats de l'enquête sénégalaise auprès des ménages (ESAM II, de 2001-02) ont été publiés au mois de février 2004 sous la double signature Direction de la prévision et de la statistique et Banque mondiale. Les seuils de pauvreté retenus correspondent à une approche fondée sur les coûts des besoins de base. La définition du panier alimentaire est passée d'une approche en terme de kilo-calories par jour et par équivalent adulte à une approche basée sur un panier de biens. Plusieurs distinctions ont été faites entre la valorisation du panier selon l'année de l'enquête, 1994 ou 2000, mais également entre Dakar, les autres villes et le milieu rural. La consommation totale inclut la consommation de biens non alimentaires et de certains services. La ligne de pauvreté totale correspond à la ligne de pauvreté alimentaire<sup>2</sup> majorée d'un montant pour couvrir les dépenses non alimentaires (logement, transport...), d'où une majoration significative à Dakar.

Selon cette nouvelle enquête (dont les résultats sont différents de ceux publiés dans le DSRP), le nombre de pauvres dans la population est passé de 67.9 pour cent en 1994 à 57.1 pour cent en 2001, soit une réduction de 10.8 points de PIB. Les niveaux de pauvreté sont plus élevés en zones rurales qu'en zones urbaines, et plus élevés dans les autres zones urbaines qu'à Dakar. De plus, la diminution de la pauvreté a davantage profité aux zones urbaines qu'au monde rural. C'est dans les deux régions de Ziguinchor et de Kolda que la pauvreté des ménages est la plus répandue (deux ménages sur trois), en raison de l'insécurité et des perturbations qu'elle entraîne sur les organisations communautaires de base, ainsi que sur les structures de production et de consommation. Globalement, les régions de l'intérieur peuvent être regroupées en trois catégories homogènes selon l'incidence de la pauvreté observée :

- très forte (plus de 60 pour cent) à Ziguinchor, Kolda, Kaolack et Diourbel ;

2. Les seuils de pauvreté alimentaire retenus sont : 342.4 francs CFA (0.52 euro) par jour à Dakar, 317.8 dans les autres villes et 290.9 en zones rurales. Les seuils de pauvreté totaux sont de 879 francs CFA (1.34 euro) par jour à Dakar, de 712.8 dans les autres villes et de 497.9 en zones rurales.

- forte (entre 40 pour cent et 60 pour cent) à Tambacounda, Thiès, Saint-Louis et Fatick ;
- moyennement forte (entre 33 pour cent et 40 pour cent) à Dakar et Louga.

Dakar, l'une des régions les moins pauvres, jouit depuis longtemps des avantages d'un développement inégal aux dépens des autres régions, privilège que lui confère son statut de capitale. La région de Louga qui connaît un investissement par habitant parmi les plus faibles du pays est aujourd'hui le lieu d'importants flux migratoires vers l'étranger. Les transferts d'argent effectués par les ressortissants de cette région sont à prendre en compte comme un apport substantiel dans le relèvement significatif du niveau de vie de ces populations.

Selon le DSRP, le secteur de la santé est caractérisé par une insuffisance et une très mauvaise répartition de l'offre en infrastructures de base et en personnels. La moitié des foyers seulement ont accès à un dispensaire à moins d'un kilomètre, et 39 pour cent sont proches d'une maternité. Cinq cent dix parturientes meurent en couche sur 100 000. Le paludisme, première cause de morbidité au Sénégal, touche en particulier les femmes enceintes et les enfants. En 2002, le taux de mortalité infantile se situe à 58 pour mille et le taux de mortalité infanto-juvénile s'élève à 113 pour mille. Ces résultats sont encore plus décevants en zones rurales. Les enfants sont victimes de malnutrition : en 2001, un enfant sur 5 souffre d'insuffisance pondérale et 9.2 pour cent présentent une sous-nutrition chronique. La couverture

vaccinale ne touche que 42 pour cent des enfants entre 12 et 23 mois. Seul point positif, le Sénégal a un taux de prévalence du VIH/sida plutôt faible comparativement aux autres pays d'Afrique. Fin 2000, le nombre de personnes infectées était estimé à 80 000 dont 70 000 adultes. Le taux de prévalence est estimé en 2001 à 0.5 pour cent mais tous les cas ne seraient pas déclarés.

Sur le plan de l'éducation, le taux d'inscription en classe d'initiation (première année du cycle primaire) s'est fortement amélioré, représentant 85.1 pour cent en 2003 selon le rapport d'évaluation de la mise en oeuvre du DSRP pour 2003, avec notamment une forte progression de la scolarisation des filles. Les nombreuses réformes menées dans le cadre du Programme décennal de l'éducation et de la formation commencent ainsi à porter leurs fruits. Certaines régions continuent néanmoins d'enregistrer un faible taux de scolarisation (43 pour cent seulement dans la région de Diourbel), souvent pour des raisons culturelles (préférence pour les écoles coraniques). Cette contrainte pèse sur l'atteinte de l'objectif de 90 pour cent de taux d'inscription en 2005. Le taux d'alphabétisation demeure faible (40.2 pour cent en 2003) toujours selon le rapport d'évaluation de la mise en oeuvre du DSRP pour 2003, bien qu'en légère hausse (le taux d'accroissement annuel n'est aujourd'hui que de 1.4 pour cent alors que le taux nécessaire pour atteindre les objectifs du DSRP en 2005 est de 3.58 pour cent). L'écart entre les taux d'alphabétisation des hommes et des femmes demeure élevé (20 points de différence).